

## Activité :

Sélectionnez ensuite horaires et intervenant(e)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

(au format jj/mm/aaaa)

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :



*Un certificat médical est obligatoire pour les activités sportives*

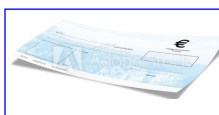


Certificat médical :

Questionnaire de santé :

**Important**

Règlement, coût de l'activité pour l'année :

€

 <p>chèque bancaire paiement en 1 fois</p>	<p>Chèque numéro :      Banque :</p> <p>€</p>
 <p>chèque bancaire paiement en 3 fois</p>	<p>Octobre :      €      Chèque numéro :</p> <p>Février :      €      Chèque numéro :</p> <p>Avril :      €      Chèque numéro :</p> <p>Banque :</p>
 <p>chèques vacances</p>	<p>Montant :      €      Nombre de chèques :</p>

**Merci de nous faire 2 chèques : un pour l'adhésion et un pour l'activité**

Cotisation, coût de l'activité pour l'année : 20 €



Chèque bancaire numéro :



Chèque vacances numéro :

Bons d'achat Super U de 5 €, nombre :

Soit un montant de :

€

# Autorisation d'utilisation de photos pour la saison 2020/2021

*Pour la publication locale (journaux, revues, affiches...),  
la communication interne et le site internet de l'association*



Je, soussigné, nom, prénom :

AUTORISE le Centre Culturel des Cordeliers à utiliser l'image de l'enfant désigné ci-dessous et dont je suis le (la) représentant(e) légal(e)

Nom et prénom :

N'AUTORISE PAS

Fait à :

Le :

Signature



La première séance est considérée comme une séance d'essai.

Après cette séance, l'inscription est **définitive**.

Pour tout désistement après la première séance, une lettre ou un mail devra être adressée au Centre Culturel des Cordeliers **avec un justificatif** : certificat médical ou document de mutation.

Le montant de l'inscription sera remboursé au prorata des séances effectuées et l'adhésion restera acquise à l'association.

Signature

---

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.